

**Marathon international Oasis de Montréal 2018 présenté par la Série des marathons
Rock 'n' Roll : 22-23 septembre – Montréal, Québec**

**Veillez sélectionner votre distance: Marathon _____ Demi-marathon _____
10 km _____ 5 km _____ 1 km _____ (Un formulaire doit être rempli pour chaque
distance à laquelle vous participez.)**

Nom de l'athlète : _____

Numéro de dossard : _____

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE, EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET ACCORD DE PARTICIPATION; TOUS LES PARTICIPANTS À DES MARATHONS, À DES COURSES D'AUTRES DISTANCES ET À D'AUTRES ÉVÉNEMENTS DU GENRE (CHACUN DÉSIGNÉ COMME UN « ÉVÉNEMENT ») ORGANISÉS PAR COMPETITOR GROUP INC. ET SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES (« COMPETITOR GROUP ») SONT DANS L'OBLIGATION, COMME CONDITION POUR PARTICIPER À CET ÉVÉNEMENT, D'ACCEPTER TOUS LES RISQUES DE PARTICIPATION EN SIGNANT CI-DESSOUS. CET ACCORD AFFECTE VOS DROITS LÉGAUX DE RECOUVREMENT EN CAS DE BLESSURE SUBIE AU COURS DE CET ÉVÉNEMENT. VEUILLEZ LE LIRE ATTENTIVEMENT.

L'athlète soussigné (« athlète ») en son nom et au nom de ses représentants, ayants droit, héritiers, exécuteurs et successeurs personnels remet, exonère et décharge totalement et indéfiniment par la présente Competitor Group, la (les) ville(s), la région et l'état accueillant l'événement, Fédération Québécoise D'Athlétisme, toutes les agences municipales dont la propriété et/ou le personnel sont sollicités ou prennent part de quelque façon à l'événement, toutes les sociétés parrainant ou co-parrainant l'événement ou tous les individus qui y sont liés, de même que toutes les œuvres de bienfaisance associées à cet événement, ainsi que leurs agents, directeurs, actionnaires, successeurs et ayants droits (conjointement les « renoncitaires ») de toute responsabilité envers l'athlète et ses représentants, ayants droit, héritiers, exécuteurs et successeurs personnels concernant des pertes, dommages et réclamations en raison d'une blessure ou d'un dommage matériel subi par l'athlète ou du décès subséquent de l'athlète, que celui-ci ait été causé par la négligence passive ou active des renoncitaires ou d'une autre façon, en rapport avec la participation de l'athlète à l'événement (« pertes ») et à d'autres engagements par la suite, et consent à ne pas poursuivre aucune des parties susmentionnées pour ces pertes. L'athlète est pleinement conscient des risques et des dangers inhérents à la participation à cet événement et décide d'y participer de son plein gré. L'athlète accepte tous les risques de perte(s), de dommage(s) ou de blessure(s) pouvant lui arriver lors de sa participation à cet événement. L'athlète déclare et garantit aux renoncitaires qu'il est en bonne condition physique et qu'il est capable de participer à l'événement en toute sécurité. L'athlète accepte l'utilisation, la publication et la distribution de son nom et de sa photographie dans les reportages télévisés, les journaux, les brochures et dont pourraient se servir d'autres médias (notamment à des fins de publicité et de ventes promotionnelles) sans qu'il ne reçoive de compensation et il exonère et exempte par la présente toute réclamation ou tout droit que l'athlète pourrait recevoir découlant de cette utilisation, publication ou distribution. L'athlète reconnaît que la somme payée pour participer à l'événement n'est ni remboursable ni transférable. L'athlète reconnaît et accepte que Competitor Group, à sa seule discrétion, peut retarder ou annuler la tenue de l'événement s'il le juge nécessaire, notamment s'il considère que les conditions météorologiques le jour de l'événement sont dangereuses. Si l'événement est retardé ou annulé pour quelque raison que ce soit, que Competitor Group en soit responsable ou non, aucun remboursement du droit d'entrée ou de tout autre frais engagé par l'athlète en rapport avec l'événement ne sera accordé. L'athlète accorde par la présente à P.Z. Pearce, M.D. et à tout autre directeur médical de l'événement et leurs agents, affiliés et représentants désignés, l'accès à tous les dossiers médicaux (et aux médecins), au besoin, et autorise un traitement médical nécessaire le cas échéant. L'athlète comprend qu'il a le droit de refuser les soins et les conseils médicaux du (des) directeur(s) médical(aux) et des représentants de l'événement. Si l'état de santé de l'athlète s'aggrave et que la capacité mentale de l'athlète est remise en question, le (les) directeur(s) médical(aux) de l'événement a (ont) le droit de recommander et de commencer à donner des soins à l'athlète. L'athlète comprend et consent par la présente qu'il accepte la responsabilité de tous les frais médicaux encourus en raison de l'entraînement ou de la participation à l'événement, entre autres le transport en ambulance, les frais hospitaliers, les soins prodigués par le médecin et les produits et services pharmaceutiques. L'athlète garantit que toutes les déclarations faites ci-dessus sont correctes et comprend que les renoncitaires s'y fient pour autoriser l'athlète à participer à l'événement.
L'ATHLÈTE A LU LES FAITS PRÉCITÉS ET A SIGNÉ DÉLIBÉRÉMENT ET DE SON PLEIN GRÉ CETTE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ GÉNÉRALE, EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉ ET ACCORD DE PARTICIPATION.

NOM DU PARTICIPANT	DATE	ÂGE ET DATE DE NAISSANCE DU PARTICIPANT
--------------------	------	---

SIGNATURE DU PARENT/GARDIEN SI MINEUR	DATE	NOM DU PARENT/GUARDIAN
---------------------------------------	------	------------------------

Si le participant a moins de 18 ans, le gardien accepte de relâcher et décharge les parties suivantes: a) Le gardien reconnaît et comprend que l'événement est dangereux et représente un test extrême des limites physiques et mentales d'une personne. De plus, le gardien reconnaît et comprend les risques indiqués ci-dessus. b) Le gardien reconnaît les droits auxquels le gardien et participant renonce et lesquels ils acceptent dans ce formulaire. c) Le gardien reconnaît que le gardien indemnisera les parties relâchées de toute responsabilité qui pourraient se présenter de, être un résultat de, ou être en relation avec la participation du participant à l'événement, incluant les requêtes de responsabilité causées en partie ou entièrement à cause des actes négligents ou omissions des parties relâchées.